

Tableau 9 – Annuaire démographique 2009 - 2010

Le tableau 9 présente des données sur les naissances vivantes et les taux bruts de natalité selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) pour le plus grand nombre d'années possible entre 2006 et 2010.

Description des variables : La naissance vivante est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation, d'un produit de la conception qui, après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non et que le placenta soit ou non demeuré attaché ; tout produit d'une telle naissance est considéré comme « enfant né vivant »¹.

Sauf indication contraire, les statistiques relatives au nombre de naissances vivantes sont établies sur la base des registres de l'état civil. Pour les pays ou zones où les statistiques obtenues auprès des services de l'état civil sont jugées sûres, les taux de natalité indiqués ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU d'après les naissances vivantes enregistrées.

Pour quelques pays il y a une discordance entre le nombre total des décès présenté dans ce tableau et ceux présentés après pour la même année. Habituellement ces différences apparaissent lorsque le nombre total des décès pour une certaine année a été révisé alors que les autres tabulations ne l'ont pas été.

Calcul des taux : Les taux bruts de natalité représentent le nombre annuel de naissances vivantes pour 1 000 habitants au milieu de l'année.

Les taux selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) représentent le nombre annuel de naissances vivantes, classées selon la catégorie urbaine ou rurale appropriée pour 1 000 habitants au milieu de l'année. Les taux ont été calculés seulement pour les données considérées complètes, c'est-à-dire celles associées au code « C », ainsi que pour les estimations et les statistiques des naissances vivantes dans la période des douze mois précédante la date de recensement associées au code « | ». Ces taux sont calculés par la division de statistique des Nations Unies sur la base de la population de référence adéquate (par exemple : population totale, nationaux seulement, etc.) si connue et disponible. Si la population de référence n'est pas connue ou n'est pas disponible, la population totale est utilisée pour calculer les taux. Par conséquent, si la population utilisée pour calculer les taux est différente de la population de référence adéquate, les taux présentés sont susceptibles de sous ou sur estimer la situation réelle d'un pays ou d'un territoire.

Les taux présentés dans ce tableau se rapportent seulement aux pays ou zones où l'on a enregistré un nombre minimal de 30 naissances vivantes au cours d'une année donnée.

Fiabilité des données : Il a été demandé à chaque pays ou zone d'indiquer le degré estimatif de complétude des données sur les naissances vivantes figurant dans ses registres d'état civil. Ces évaluations nationales sont signalées par les codes de qualité "C" et "U" qui apparaissent dans la deuxième colonne du tableau.

La lettre "C" indique que les données sont jugées à peu près complètes, c'est-à-dire qu'elles représentent au moins 90 p. 100 des naissances vivantes survenues chaque année ; la lettre "U" signifie que les données sont jugées incomplètes, c'est-à-dire qu'elles représentent moins de 90 p. 100 des naissances vivantes survenues chaque année. Un troisième code, "...", indique qu'aucun renseignement n'a été communiqué quant à la complétude des données.

Les données provenant des registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes ou dont le degré de complétude n'est pas connu (code "U" ou "...") sont jugées douteuses. Elles apparaissent en italique dans le tableau. Les taux pour ces données ne sont pas calculés.

Les codes de qualité ne s'appliquent qu'aux données provenant des registres de l'état civil. Si l'on présente des données autres que celles de l'état civil, le signe "I" est utilisé à la place du code de qualité. Pour plus de précisions sur la qualité des données reposant sur les statistiques de l'état civil en général et les estimations de complétude en particulier, voir la section 4.2 des Notes techniques.

Insuffisance des données : Les statistiques concernant les naissances vivantes appellent toutes les réserves qui ont été formulées à propos des statistiques de l'état civil en général et des statistiques des naissances en particulier (voir la section 4 des Notes techniques).

La fiabilité des données, au sujet de laquelle des indications ont été fournies plus haut, est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les données relatives aux naissances vivantes sont exploitées selon la date de l'enregistrement et non selon la date de l'événement ; ces cas ont été signalés par le signe '+'. Chaque fois que le décalage entre l'événement et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des naissances vivantes fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques des naissances vivantes pour une année donnée peuvent être considérablement faussées.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique de certains pays ou zones qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques des naissances vivantes les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, pratique qui conduit à sous-estimer le nombre total de naissances vivantes. Lorsque ce facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

La qualité et les limitations des estimations concernant la population ont également une incidence sur le calcul des taux. Les problèmes liés au sur-dénombrement ou au sous-dénombrement et, dans une certaine mesure, aux différences dans la définition de la population totale ont été abordés à la section 3 des Notes techniques relative aux données sur la population en général et des précisions sur certains pays ou zones sont données dans les notes se rapportant au tableau 3.

Les taux estimatifs fondés sur les résultats d'enquêtes par sondage comportent des possibilités d'erreurs considérables dues soit à des omissions dans les déclarations, soit au fait que l'on a déclaré à tort des naissances survenues en réalité hors de la période considérée. Toutefois, les taux estimatifs fondés sur les résultats d'enquêtes par sondage présentent un gros avantage : le chiffre de population utilisé comme base est, par définition, rigoureusement correspondant.

Il faut souligner que les taux bruts de natalité, de même que les taux bruts de mortalité, de nuptialité et de divortialité, peuvent varier très sensiblement selon la structure par âge et par sexe de la population à laquelle ils se rapportent. Ils offrent néanmoins un moyen simple de mesurer le niveau et l'évolution de la natalité.

La classification des naissances selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut se rapporter au lieu de résidence de la mère ou au lieu d'occurrence et correspond à celle indiquée par chaque pays ou zone. En outre, la comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour la mise en tableaux de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin des notes techniques du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre. La différence entre ces taux pour les zones urbaines et rurales pourra aussi être faussée selon que les faits d'état civil auront été classés d'après le lieu de l'événement ou le lieu de résidence habituel. Ce problème est examiné plus en détail à la section 4.1.4.1 des Notes techniques.

Données publiées antérieurement : Les différentes éditions de l'*Annuaire démographique* contiennent des données sur les naissances vivantes. Pour plus de précisions concernant les années et les sujets pour lesquels des données ont été publiées, se reporter à l'index historique.

NOTES

¹ *Principes et recommandations pour un système de statistique de l'état civil, deuxième révision*, numéro de vente : F.01.XVII.10, publication des Nations Unies, New York, 2003.